

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS
ARRONDISSEMENT DE SAINT-OMER
COMMUNE DE LUMBRES

Le Maire de LUMBRES,

Vu le Code des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Route,

Vu les travaux du SIDEALF en bas de la place Jules Leriche en vue de réparer une fuite,

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures pour assurer la sécurité des usagers et prévenir les accidents,

ARRETE

Article 1 : Le stationnement sera interdit au droit des travaux du **Mardi 5 Septembre 2023 à 6h00 au Jeudi 7 Septembre 2023 à 20h00.**

Article 2 : La circulation rue Victor Hugo au droit des travaux se fera par alternat manuel.

Article 3 : La vitesse sera limitée à 30 kms/h.



Article 4 : La pose des panneaux conformes à la réglementation sera réalisée par le SIDEALF.

Article 5 : Le présent Arrêté sera publié et affiché dans la Commune de LUMBRES.

Article 6 : - Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie,
- Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigades de Gendarmerie de Lumbres,
- Monsieur le Responsable des Services Techniques,
- Monsieur le Président du SIDEALF,
sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent Arrêté.

Fait à LUMBRES, le 31 Août 2023

Le Maire,
Joëlle DELRUE.



Acte rendu exécutoire
le **31 AOUT 2023**